



VEILLE SANITAIRE SUR LA CHINE

SOMMAIRE

Cliquez sur le titre qui vous intéresse pour lire la brève :

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

[Découverte d'un cas de grippe aviaire H5N1 en France](#) – Impact éventuel sur le marché chinois

[Hong Kong réagit à la découverte d'un cas de grippe aviaire H5N1 en France](#)

[Autorisation d'importation de luzerne argentine en Chine](#)

[Rédaction en cours des normes en matière d'analyses sensorielles sur les huiles alimentaires](#) – Nouvelle méthode pour l'évaluation qualitative des huiles alimentaires

[Un lot de miel importé du Brésil a été refusé](#) – Il contenait un taux de levures osmophiles trop important

[Changement de la dénomination QS en SC](#) – Le label pour la sécurité sanitaire est en cours de modification

[Des pommes Red Delicious «contrefaites» sur le marché](#) – Dans une perspective de maximisation de profit, certains commerçants chinois n'hésitent pas à noyer des pommes locales dans des pesticides pour en faire des pommes « Red Delicious »

[Weidenforf, un groupe chinois derrière les produits laitiers de marque allemande](#) – Ou comment les doutes des consommateurs chinois sont dissipés par une authentification de l'origine des produits

[Des particules de plastique ont été découvertes dans du sel vendu en supermarché](#) – Le risque sanitaire est faible

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

[Projet d'investissement de 3,5 millions d'euros pour l'achat d'un château français](#) – Nouveau projet d'investissement à l'étranger du groupe Changyu

[Création de la confédération des fermes d'Etat de l'industrie laitière](#) – La Chine s'efforce de développer l'industrie laitière afin d'atteindre les normes internationales

[Le gouvernement australien refuse un investissement chinois dans l'élevage bovin en Australie du Sud](#) – Une partie des acquisitions est localisée dans une zone expérimentale de l'armée australienne

[La production de poudre de lait de chèvre a augmenté de 30 % en 2015 en Chine](#) – L'absence de réglementation représente un frein à la standardisation de la production nationale

[Entrée de Joyvio sur le marché de consommation de masse de vin](#) – Développement d'une stratégie en 3 S

[Wal-Mart rachète ses propres actions à China Resource Vanguard \(CRV\)](#) – Wal-Mart renforce son investissement et CRV trouve une solution à son problème de trésorerie

[Les gouverneurs des provinces sont désormais les premiers garants de la sécurité alimentaire](#) – Diffusion de la «Méthode d'évaluation des gouverneurs provinciaux chargés d'assurer la sécurité alimentaire»

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

SÉCURITÉ SANITAIRE DES ALIMENTS

Découverte d'un cas de grippe aviaire H5N1 en France – Impact éventuel sur le marché chinois

Le 25 novembre, le Ministère de l'Agriculture français a annoncé un cas de grippe aviaire H5N1, détecté dans un élevage en Dordogne. Pour rappel, début janvier 2015, à la suite d'épisodes de grippe aviaire aux Etats-Unis, l'AQSIQ et le MOA avaient annoncé l'arrêt des importations de volailles et produits à base de volaille en provenance des Etats-Unis. Les éleveurs chinois s'étaient alors massivement tournés vers la France pour se fournir en génétique, avec plus de 96% des importations chinoises de poulets grands-parents venant de France. La Chine ne s'est pour l'instant pas prononcée sur la situation française.

Thématique : Produits carnés – Grippe aviaire

Date : le 27 novembre 2015

Source : <http://www.feedtrade.com.cn/livestock/poultry/2015-11-27/2168383.html>

Hong Kong réagit à la découverte d'un cas de grippe aviaire H5N1 en France

Suite à la détection d'un cas de la grippe aviaire en France, le Hong Kong Center for Food Safety a annoncé, le 26 novembre 2015, l'interdiction d'importer des viandes de volailles et des produits dérivés (œufs de poules inclus) provenant de Dordogne, et ce en temps réel.

Thématique : Produits carnés – Grippe aviaire

Date : le 27 novembre 2015

Source : http://www.cfs.gov.hk/sc_chi/press/20151126_0413.html

Autorisation d'importation de luzerne argentine en Chine

Le 11 novembre, l'AQSIQ a diffusé sur son site internet, une circulaire sur l'autorisation d'accès au marché de la luzerne (*Medicago sativa* L.) argentine au marché chinois, suite aux analyses de risques, à l'inspection sur place et à la signature du protocole sur les conditions phytosanitaires pour l'exportation des luzernes argentines vers la Chine. Les critères techniques de l'inspection et de la quarantaine ont également été publiés.

Thématique : Accès au marché – Luzerne

Date : le 11 novembre 2015

Source : http://www.aqsiq.gov.cn/xxgk_13386/jlgg_12538/zjgg/2015/201511/t20151119_454555.htm (site internet officiel de l'AQSIQ)

Rédaction des normes en matière d'analyses sensorielles sur les huiles alimentaires en cours – Nouvelle méthode pour l'évaluation qualitative des huiles alimentaires

Un séminaire sur la rédaction des normes relatives aux analyses sensorielles de l'huile d'arachide et de l'huile de sésame organisé par le "National Cereal and Oil Standardisation Technical Committee" s'est tenu à Pékin le 11 novembre dernier. A ce stade, la principale réglementation chinoise pour l'évaluation qualitative des différentes variétés d'huiles alimentaires se base sur la norme de l'huile en question. Or, à l'international, la méthode d'évaluation la plus moderne est l'analyse sensorielle. Parmi les huiles alimentaires, l'huile d'arachide et l'huile de sésame sont connues notamment pour leur goût singulier. Par ailleurs, il est difficile d'effectuer des tests sensoriels sur ces huiles selon les normes actuelles ou au travers d'instruments d'analyses existant actuellement.

La rédaction des deux normes « Méthode d'analyse sensorielle de l'huile d'arachide » et « Méthode d'évaluation sensorielle de l'huile de sésame » devrait être finalisées en 2016 pour être validée ensuite. La rédaction de la norme sur l'évaluation sensorielle de l'huile d'olive vierge est, quant à elle, déjà en cours. Celles sur l'huile de noix et l'huile de graine de thé seront entreprises d'ici peu.

Thématique : Huiles – Inspection

Date : le 17 novembre 2015

Source : <http://ncp.gliinfo.com/15/1117/07/F5D1DB190B4F177A.html>

Un lot de miel importé du Brésil a été refusé – Il contenait un taux de levures osmophiles trop important

Début novembre, lors d'une analyse renforcée sur plusieurs échantillons d'un lot de miel importé du Brésil au port de Shenzhen, les résultats ont révélé une teneur de levures osmophiles trop élevée, à savoir 119 fois supérieure à la norme chinoise actuellement en vigueur. Lors de la précédente importation du même produit et après analyse de celui-ci, il s'était avéré que le nombre total de 'Aerobic Plate Count (APC)' était trop élevé. Le service du CIQ a donc renforcé le contrôle sur ce produit. Finalement, ces produits représentant une quantité de 13,5 tonnes, et une valeur commerciale de 80 000 USD ont été retournés. Selon le CIQ de Shenzhen, les levures osmophiles peuvent avoir une

double origine:

1) lors de la collecte du pollen par les abeilles, des micro-organismes sont présents dans le pollen et dans le système digestif des abeilles, d'autres sont présents dans l'air, la poussière, le miel etc.

2) lors de la production du miel dans les usines, la contamination pourrait provenir de l'air, du personnel, des machines et récipients etc.

Thématique : Miel - Levures osmophiles

Date : le 19 novembre 2015

Source : <http://finance.huanqiu.com/roll/2015-11/8009176.html>

Changement de la dénomination QS en SC – Le label pour la sécurité sanitaire est en cours de modification

En place depuis 2003, le label QS, bleu et blanc, est une certification de qualité et de sécurité des produits alimentaires en Chine. Ce logo QS (Qiyeshipin Shengchanxuke) désigne la licence de fabrication des produits alimentaires. Selon les nouvelles mesures de gestion des licences de fabrication des produits alimentaires, le logo QS va être remplacé par le code SC (Sheng Chan, soit production en français) d'ici à 3 ans.

Durant la période de transition, les produits arborant le logo QS seront encore accessibles sur le marché.

Le nouveau code comprendra les deux lettres SC suivies de 14 chiffres : les 3 premiers chiffres désigneront le code de la catégorie alimentaire du produit; les 2 chiffres suivants le code de la province (région autonome ou municipalité autonome) ; suivront 2 chiffres pour renseigner le code de la municipalité ; puis 2 chiffres pour le code du district; les 4 suivants indiqueront le numéro de série et le dernier chiffre désignera la clé de contrôle. Chaque entreprise aura un seul code SC. Les consommateurs auront ainsi davantage d'informations sur le producteur.

Le label QS reflète la responsabilité du gouvernement, tandis que le code SC reflète l'importance accordée par l'entreprise aux conditions de production mises en œuvre afin de garantir la sécurité sanitaire des aliments. C'est la raison pour laquelle ce changement a été décidé.

Thématique : Sécurité sanitaire – Logos de fabrication

Date : le 20 novembre 2015

Source : http://szb.qzwb.com/qzwb/html/2015-11/20/content_180670.htm

Des pommes Red Delicious «contrefaites» sur le marché – Dans une perspective de maximisation de profit, certains commerçants chinois n'hésitent pas à noyer des pommes locales dans des pesticides pour en faire des pommes « Red Delicious »

La saison des pommes a débuté il y a quelques jours. Malheureusement un journaliste du Beijing Youth Daily a découvert que la plupart des pommes étaient recouvertes d'une couche de cire. Le cirage des pommes est même devenu une règle pour leur embellissement et leur conservation, surtout pour certaines variétés privilégiées.

En théorie, il y a 3 types de cire :

- 1) celle secrétée par la peau des pommes au cours de leur croissance, non dangereuse pour la santé, empêchant les pesticides de pénétrer dans la chair des fruits,
- 2) celle comestible dont les commerçants vont enduire la surface du fruit afin de les conserver fraîches, d'éviter l'évaporation de l'eau et de les lustrer. La cire comestible est un additif alimentaire et ne porte pas atteinte à la santé.
- 3) la cire non comestible, en particulier la cire industrielle, qui peut contenir des métaux lourds tels que le plomb et le mercure et dont la surconsommation peut nuire à la santé. L'imazalil est un fongicide utilisé dans le traitement de certains fruits. Il ne s'agit pas d'une cire comestible mais elle permet de rallonger la durée de conservation alors que son prix est presque identique à celui des cires comestibles. Or selon les lois établies par le Ministère de l'Agriculture de la République populaire de Chine, l'utilisation de ce fongicide n'est autorisée que pour le cirage des oranges qui ont une peau épaisse et non comestible. Il est donc illégal d'utiliser de l'imazalil pour embellir les pommes.

Une variété de pommes qui ressemblent très fortement aux pommes « Red Delicious » américaines est produite dans la province du Gansu. Des commerçants cirent ces pommes avec de l'imazalil en vue de rendre leur surface lisse et brillante. C'est ainsi que ces pommes sont vendues en tant que « Red Delicious » locales à un prix plus élevé que celles provenant des USA.

Un responsable du marché XINFADI a d'ailleurs demandé l'arrêt de l'utilisation des cires industrielles sur les pommes et a annoncé que, si des pommes Red Delicious «contrefaites» étaient découvertes en vente sur le marché elles seraient immédiatement retirées des étals.

Thématique : Fruits – Pesticides

Date : le 23 novembre 2015

Source : http://www.ce.cn/cysc/sp/info/201511/23/t20151123_7084992.shtml

Weidenforf, un groupe chinois derrière les produits laitiers de marque allemande – *Ou comment les doutes des consommateurs chinois sont dissipés par une authentification de l'origine des produits*

Le 11 novembre 2015 (ndlr : fête des célibataires en Chine, et journée importante de consommation en ligne) au cours des promotions organisées par les plateformes d'E-commerce, telles que Taobao ou Tmall, le lait importé «Weidenforf» a enregistré un record de vente de 250 000 cartons en une journée, soit + 60% par rapport au 11 novembre 2014. La marque axe majoritairement sa communication sur l'origine allemande du produit, à raison, car la provenance du lait et le lieu de conditionnement se situent effectivement en Allemagne. Cependant, certains consommateurs se sont sentis trompés en apprenant que cette marque était détenue par la société chinoise «PINLIVE». Afin de rassurer ses consommateurs, Weidenforf a aussitôt publié les justificatifs douaniers prouvant que l'importation provenait d'Allemagne. Selon M. Liang SONG, expert de l'industrie laitière en Chine, le fait que le lait Weidenforf soit fabriqué avec des produits et des techniques allemandes assure des standards de qualité internationale; que la marque soit allemande ou chinoise n'a aucune incidence sur sa qualité.

On compte trois modèles d'importation des aliments:

1. les entreprises étrangères qui produisent des produits dans leur pays puis exportent les produits en Chine;
2. les entreprises chinoises qui produisent à l'étranger et importent en Chine, (le cas de « Weidenforf »);
3. les entreprises chinoises qui ont enregistré leur marque à l'étranger mais dont les produits sont fabriqués en Chine avec des matières premières chinoises.

Thématique : Produits laitiers – Importation

Date : le 19 novembre 2015

Source : http://www.cnr.cn/jingji/gs/20151119/t20151119_520550410.shtml

Des particules de plastique ont été découvertes dans du sel vendu en supermarché – *Le risque sanitaire est faible*

Une équipe de recherche de l'Université normale de Chine de l'Est a découvert du polyéthylène glycol téréphtalate (dylon ou polyester) normalement utilisé pour la fabrication des bouteilles en plastiques, dans du sel vendu en supermarchés. La teneur en polyéthylène dans le sel de mer est particulièrement élevée.

M. Zhanjing SONG, vice-président de l'association de l'industrie du sel, a rassuré sur les faibles risques sanitaires en affirmant que les producteurs de sel éliminent la plupart des polluants dans le processus de production. Il a également rappelé que ce problème n'est pas inhérent à la Chine, car ces particules proviennent de la pollution globale des eaux de mers. Par ailleurs, selon M. Zhanhong XIAO, chercheur à l'institut de microchimie de Pékin, ces substances polluantes se trouvent également dans les aliments. Si ceux-ci sont conformes aux normes nationales, et que les consommateurs ingèrent des doses journalières raisonnables, il n'existe pas de problème sanitaire. Cependant, M. XIAO, rappelle qu'il faut renforcer les études et les normes en teneur de particules de plastiques dans les aliments, et développer le recyclage des produits plastiques.

Thématique : Sel – Plastiques

Date : le 19 novembre 2015

Source : http://www.qh.xinhuanet.com/2015-11/19/c_1117188818.htm

ÉVOLUTIONS DU COMMERCE EXTÉRIEUR

Projet d'investissement de 3,5 millions d'euros pour l'achat d'un château français – *Nouveau projet d'investissement à l'étranger du groupe Changyu*

Changyu devrait bientôt acquérir un château français : le Château Techény. C'est un nouvel investissement du groupe à l'international depuis les acquisitions de Roulet-Fransac (Cognac) en 2013 et de Dicot Partners (Espagne) en septembre 2015. Selon le personnel de Changyu, les discussions sur ce projet d'achat a duré des années. Pour le moment, les deux parties ont convenu d'un accord sur le montant de l'acquisition de 3,5 millions d'euros. La signature du contrat d'achat est prévue le 25 novembre. Le Château Techény appartient au groupe Castel et se situe à Yvrac à Bordeaux, avec un vignoble de 42 hectares dont le principal cépage est le merlot. Les produits de ce château ont été présentés sur le salon Tangjiahui à Nankin cet automne et seront officiellement mis en vente sur le marché à Pékin dès le 26 novembre. Ainsi, depuis le début de l'année 2015, Changyu a créé au sein de son siège à Yantai 5 grandes divisions sur le vin correspondant aux 5 plus importantes régions productrices de vin dans le monde, à savoir la France, l'Espagne, l'Italie, l'Australie et les Etats-Unis. Ces divisions ont pour mission de réaliser

des projets d'acquisition sur place et de distribuer les vins de ces régions sur le marché chinois.

En outre, dans son rapport annuel de 2014, Changyu a exprimé sa volonté de s'orienter un peu plus sur la distribution des vins importés. A cette fin, le groupe compte investir dans 10 projets en 2015 pour un montant total de 1,91 milliards de CNY, dont 300 millions de CNY pour des projets d'acquisition en France, en Espagne, au Chili etc.

Thématique : Boissons alcoolisées – Investissement à l'étranger

Date : le 17 novembre 2015

Source : http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=22273&id=0

Création de la confédération des fermes d'Etat de l'industrie laitière – La Chine s'efforce de développer l'industrie laitière afin d'atteindre les normes internationales

Les fermes d'Etat de l'industrie laitière sont en train de créer une confédération avec des critères plus stricts. La création de la confédération a été déclarée officiellement au cours d'une conférence qui s'est tenue le 18 novembre à Beijing, avec la présence de 3 grandes groupes laitiers chinois, à savoir Sanyuan, Bright Dairy et Wondersun.

La première étape sera la conception d'un logo représentant les normes de l'industrie laitière au sein de la confédération. Les entreprises ne pourront ajouter ce logo sur les emballages de leurs produits que si les conditions de production et la qualité des produits laitiers répondent à des normes précises, dont l'interdiction d'antibiotiques. Les critères sont parmi les plus stricts au monde. La confédération a annoncé le jour même, qu'une plus grande quantité de produits laitiers de très bonne qualité, en particulier le lait pasteurisé, serait disponible à la consommation. La Chine souhaite établir des fermes d'Etat répondant aux normes internationales dans les 5 ans à venir grâce notamment aux 12 plus grandes fermes nationales.

Thématique : Produits laitiers – Confédération

Date : le 19 novembre 2015

Source : <http://www.mrjxw.com/shtml/mrjxw/20151119/76885.shtml>

Le gouvernement australien refuse un investissement chinois dans l'élevage bovin en Australie du Sud – Une partie des acquisitions est localisée dans une zone expérimentale de l'armée australienne

En accord avec le comité de validation des investissements étrangers (Foreign Investment Review Board), le gouvernement australien a refusé le projet d'acquisition au prix de 350 millions AUD par un investisseur chinois, des fermes d'élevage bovins de l'entreprise S. Kidman & Co. Cette acquisition allait à l'encontre de l'intérêt national étant donné qu'une des fermes mise aux enchères est située dans la zone expérimentale de l'armée australienne, proche de Woomera en Australie du Sud. S.Kidman & Co., exploite des fermes d'élevage sur 100 000 km² en Australie, avec un cheptel de 185 000 bovins. Pas moins de trois entreprises chinoises ont répondu à la vente aux enchères de S.Kidman & Co.

Thématique : Elevage – Fusions et acquisitions

Date : le 20 novembre 2015

Source : <http://www.cankaoxiaoxi.com/finance/20151120/1002528.shtml>

La production de poudre de lait de chèvre a augmenté de 30% en 2015 en Chine – L'absence de réglementation représente un frein à la standardisation de la production nationale

Le 17 novembre 2015, la CFDA a publié sur son site le résultat d'un contrôle sur les poudres lait. Sur les 513 lots contrôlés, 12 ont été identifiés comme non conformes, parmi lesquels 9 lots sont des poudres de lait de chèvre. Les non-conformités concernent principalement des taux de sélénium et de protéines supérieurs aux normes.

Inversement au ralentissement de la production de la poudre de lait de vache, la poudre de lait de chèvre connaît une croissance rapide, + 30% entre 2014 et 2015, soit des chiffres dix fois supérieurs à 2006. Aujourd'hui, la production chinoise de poudre de lait de chèvre représente environ 70 000 tonnes par an, réparties entre 200 marques. Il existe cependant une hétérogénéité de qualité entre les acteurs, car ce nouveau marché manque de normes standardisées au niveau national. Certains producteurs rajoutent du lait de vache dans le lait de chèvre, ou de la poudre de lait de vache dans la poudre de lait de chèvre. Ces pratiques sont liées à la différence de prix entre les poudres de lactosérum de lait de vache et de lait de chèvre. Ces dernières étant bien plus élevées et souffrant d'une production

mondiale plus faible, certains opérateurs choisissent de les mélanger avec du lactosérum de lait de vache. Selon M. Song LIANG, expert de l'industrie laitière chinoise, les principaux enjeux du marché des poudres de lait de chèvre sont l'instabilité de l'approvisionnement en matière première, une concurrence mondiale déloyale (à expliquer par rapport au lait de vache), et l'absence de normes nationales. Il en appelle au gouvernement de réguler au plus vite ce marché en établissant des standards nationaux.

Thématique : Produits laitiers - Poudre de lait de chèvre

Date : le 19 novembre 2015

Source : <http://www.cnfood.com/news/show-195099.html>

Entrée de Joyvio dans le marché de consommation de masse de vin – Développement d'une stratégie en 3 S

Le groupe de Joyvio a organisé un sommet du vin à Pékin en présence de M. James Sucling, ancien éditeur de Wine Spectator, 7 châteaux partenaires, et tous leurs distributeurs de Chine. Au cours de cet événement, Joyvio a annoncé son nouveau plan de développement Online-to-Offline, et l'ouverture de 1000 magasins/superettes d'ici à 2018. La stratégie de Joyvio à long terme est d'offrir aux consommateurs des vins «haut de gamme» avec un développement en 3S:

- « Standard » pour leurs critères stricts de sélection,
- « Speed » pour la rapidité du développement de leurs canaux de distribution (avec l'objectif d'atteindre en 2 ans plus de 1,2 million bouteilles pour un CA de 150 millions de CNY),
- « Screaming » pour mettre en valeur la multiplicité de leurs outils de promotion (événements, wine tasting, community management, etc.)

Joyvio collabore déjà avec le Château Emiliana du Chili, la famille Jean Pierre Moueix, le Château Mas Belles Eaux, le Château Burch Family (Australie) et le Château Kilikanoon (Australie). Les deux nouveaux partenaires sont la famille Serria Cantabria (Espagne) et le Château Yali (Chili).

Thématique : Boissons alcoolisées – Vin

Date : le 19 novembre 2015

Source : http://www.pt9.cn/news_display.asp?newsid=22290&id=0

Wal-Mart rachète ses propres actions à China Resource Vanguard (CRV) – Wal-Mart renforce son investissement et CRV trouve une solution à son problème de trésorerie

Le 18 novembre 2015 Wal-Mart a annoncé qu'elle rachèterait ses propres actions mises en vente par CRV Sztic Trust depuis un mois pour un montant de 330 millions CNY, soit 3 millions CNY de moins que leur prix initial. L'accord signé par les deux parties est en attente de validation par l'Etat. Une fois la vente effective, CRV ne détiendra plus aucune action de Wal-Mart. M. Sean Clarke, PDG de Wal-Mart Chine, a exprimé la volonté du groupe de renforcer son investissement aussi bien dans les enseignes physiques qu'en E-commerce, avec le rachat de Yihaodian (www.yhd.com), pour mieux répondre aux attentes des consommateurs chinois.

En 2014, le rachat de Tesco Chine par CRV s'était soldé par d'importantes pertes. La vente des actions de Wal-Mart fera ainsi rééquilibrer son flux de trésorerie.

Thématique : Fusions et Acquisitions – E-commerce

Date : le 19 novembre 2015

Source : <http://shipin.people.com.cn/n/2015/1119/c85914-27831478.html>

Les gouverneurs des provinces sont désormais les premiers garants de la sécurité alimentaire – Diffusion de la «Méthode d'évaluation des gouverneurs provinciaux chargés d'assurer la sécurité alimentaire»

Le 3 novembre 2015, le Conseil des Affaires d'Etat a diffusé la « Méthode d'évaluation des gouverneurs provinciaux chargés d'assurer la sécurité alimentaire ». Selon cette nouvelle réglementation, les gouverneurs de chaque province seront évalués au regard du travail effectué pour la sécurité alimentaire. Les évaluations porteront sur 6 indicateurs : capacité de production durable des céréales, maintien de la motivation des agriculteurs pour la culture des céréales, augmentation des capacités de stockage des céréales, qualité des céréales, cohérence entre l'offre et la demande

locale et enfin mise en application de mesures relatives à l'amélioration de ces indicateurs.

Pour compléter cette réglementation, il a été demandé à chaque province de rédiger des mesures d'application plus concrètes. La date finale pour la soumission des mesures d'application est le 31 décembre 2015. L'objectif de la publication de cette nouvelle réglementation est de placer les gouverneurs face à leurs responsabilités en faisant d'eux les premiers garants de la sécurité alimentaire de leur province.

Thématique : Sécurité alimentaire – Responsabilités

Date : le 12 novembre 2015

Source : http://www.gov.cn/zhengce/content/2015-11/12/content_10286.htm

ACTIONS DE COOPÉRATION FRANCO-CHINOISES DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE – EVENEMENTS D'INTERET

GLOSSAIRE DES ACRONYMES UTILISES

AQSIQ	General Administration Of Quality Supervision, Inspection And Quarantine
CIQ	China Inspection and Quarantine Bureau
USD	United States dollar
AUD	Australian Dollar
CNY	Chinese Yuan (devise chinoise)
CFDA	China Food and Drug Administration
CA	Chiffre d'affaire

Pour toute question ou suggestion relative à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : pekin@businessfrance.fr

Vous souhaitez être abonné à cette veille, nous vous remercions d'adresser un courriel à : reglementaire-agro@businessfrance.fr

Rédacteurs : Hou Xiaolin – Agrotech Bureau de Pékin
Ying LI – Chargée de développement - réglementaire
Aurélie Villers – Prospecteur agrotech bureau de Shanghai
Gao Xing – Prospectrice agrotech bureau de Shenzhen
Hugo Le Bail – Chargée de développement agrotech bureau de Canton
Sandrine Barrou - Chef de projet informations réglementaires Asie (hors ASEAN) – Océanie – TOM

Contact à FranceAgrimer : Véronique Looten - Chef du Pôle Animation Export - FranceAgriMer

© 2015 – Business France

© 2015 – Business France

Toute reproduction, représentation ou diffusion, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sur quelque support que ce soit, papier ou électronique, effectuée sans l'autorisation écrite expresse de Business France, est interdite et constitue un délit de contrefaçon sanctionné par les articles L. 335-2 et L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Clause de non-responsabilité

Business France ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication dans un but autre que celui qui est le sien, à savoir informer et non délivrer des conseils personnalisés. Les coordonnées (nom des organismes, adresses, téléphones, télécopies et adresses électroniques) indiquées ainsi que les informations et données contenues dans ce document ont été vérifiées avec le plus grand soin. Toutefois, Business France ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable d'éventuels changements.